SAGE
HAUT-ALLIER

# SAGE du Haut-Allier
# Bureau de la CLE
# 5 Décembre 2018 - Langeac

# Ordre du jour :

- Point administratif et financier : modalités de financement pour les SAGE approuvés et taux d'intervention du 11e programme de l'AELB,
- Validation du programme d'actions 2019 de la CLE,
- Avis du bureau sur le projet de microcentrale hydroélectrique sur l'Ance du Sud à St Symphorien,
- Avis du bureau sur la demande de renouvellement des autorisations pluriannuelles relative aux prélèvements d'eau pour l'irrigation dans le département de la Lozère,
- Proposition d'avis de la CLE dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le dossier travaux d'aménagement du barrage de Poutès,
- Point d'information sur le repeuplement saumon et les enjeux autour du renouvellement du marché,
- Points divers

SAGE HAUT-ALLIER

# Point administratif et financier :

## Modalités de financement pour les SAGE approuvés et taux d'intervention du 11e programme de l'AELB

SAGE
HAUT-ALLIER

# Validation du programme d’actions 2019 de la CLE

SAGE
HAUT-ALLIER

## Animation / Mise en œuvre du SAGE :

⇒ Renouvellement total de la composition de la CLE,

⇒ Finalisation de l'inventaire des zones humides d'une surface supérieure à 1 ha (secteurs 1 et 2 = 60 communes ) + hiérarchisation des secteurs à enjeu,

⇒ Proposition d'une méthodologie pour améliorer la connaissance de la masse d'eau dans la perspective de la mise en place d'un schéma de gestion,

⇒ Etude gestion quantitative (HMUC) à l'échelle du bassin de l'Allier,

⇒ Finalisation du diagnostic dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial du Haut-Allier et rédaction des fiches action,

⇒ Projet pédagogique avec les scolaires => sensibilisation à la protection des ressources en eau

## Communication :

⇒ Newsletters du SAGE,

⇒ Plaquette de communication sur l'inventaire de zones humides,

⇒ Mise à jour du site internet,

⇒ Communication inter-SAGE Allier-Loire amont

SAGE HAUT-ALLIER

# Budget prévisionnel:

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 139 425 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 130 000 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement du SAGE et de la préfiguration du contrat territorial ;
- Communication = 9 425€ :
  - 5000 € pour le projet pédagogique avec les scolaires,
  - 2500€ plaquette zones humides n°2
  - 1000€ communication commune SAGE délégation Allier-Loire-Amont
  - 925€ hébergement site internet / page web étude HMUC

SAGE HAUT-ALLIER

# Avis du bureau sur le projet de microcentrale hydroélectrique sur l'Ance du Sud à St Symphorien

SAGE
HAUT-ALLIER

# Contexte :

- Sollicitation de la DDT 48 en date du **09 novembre 2018 :** souhaite obtenir l'avis de la CLE concernant un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une microcentrale hydro-électrique,
- Localisation : Lieu dit Malviala, communes de St Symphorien sur l'Ance du Sud,
- Société SAS usine hydroélectrique de MALVIALA,
- Durée d'autorisation souhaitée = 40 ans,
- L'Ance du Sud est classée :
  - en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement,
  - en réservoir biologique par le SDAGE Loire-Bretagne (CE qui comprennent 1 ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitats d'espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs CE du bassin versant),
  - cours d'eau dont l'état écologique au titre de la DCE est « moyen » (données état des lieux 2019 du SDAGE sur la base des données 2014-2015-2016) vis-à-vis de l'hydromorphologie.

SAGE HAUT-ALLIER

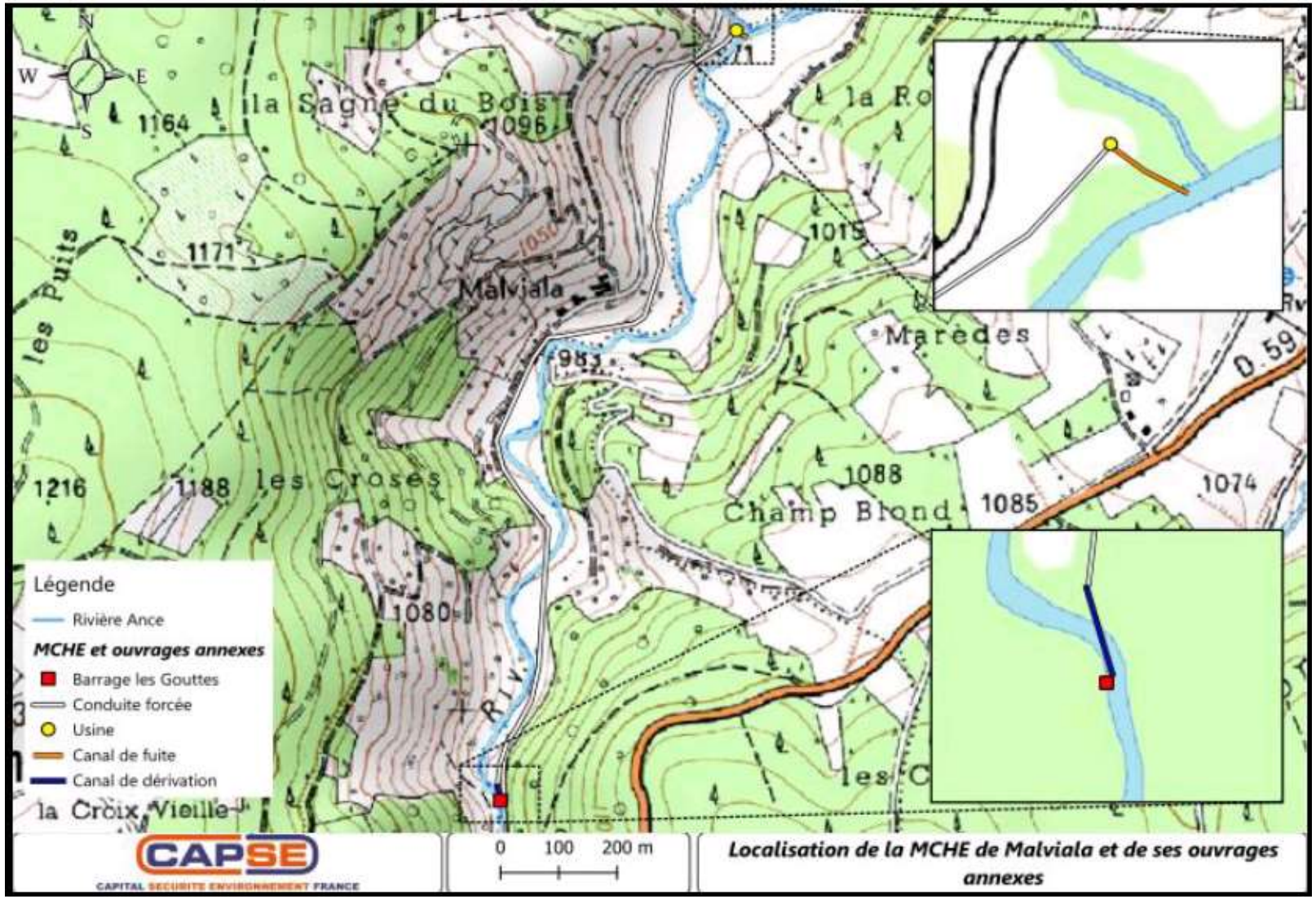


*Localisation de la MCHE de Malviala et de ses ouvrages annexes*

# Projet :

- Usine => Nouveau bâtiment de 70 m² construit en rive gauche du cours d'eau,
- Dérivation des eaux via un seuil en pierres,
- Prise d'eau située en rive droite,
- Canal de dérivation puis conduite forcée aéro-souterraine achemineront l'eau jusqu'à la turbine,
- Longueur du tronçon court-circuité = 1700m

SAGE HAUT-ALLIER

## Ouvrage :

- Seuil datant d'avant la loi sur l'eau donc réputé légal,
- Référencé dans le ROE sous le n°96898 « Levée des gouttes »,
- Ouvrage en pierre de 5m de long et 0,5m de haut, repris afin d'ajuster la crête sur les fondation visibles en rives gauches,
- Passage de la côte de crête moyenne actuelle du seuil de 1020,57 à 1020,60

=> + 3cm

SAGE HAUT-ALLIER

# Caractéristiques générales :

| Paramètres | Projet microcentrale Malviala |
|---|---|
| Module annuel (l/s) | 925 |
| QMNA5 (l/s) | 118 |
| Débit réservé (l/s) | 130 |
| Hauteur de chute | 65,80 |
| PMB | 645 |
| Superficie de la retenue (ha) | 0,005 |
| Volume de la retenue (m3) | 50 |

Q réservé = 14% du module > 1/10 du module demandé, mais très proche du débit d'étiage

A la demande de la DDT le débit a été revu de 120 à 130 l/s ce qui permet déjà d'avoir une faible marge de sécurité.

SAGE HAUT-ALLIER

# Caractéristiques générales:

## Dispositif de franchissement pour la dévalaison :

- Mise en place d'un plan de grilles dont le diamètre des trous sera égal à 14 mm.
- Un dispositif de dévalaison sera implanté à gauche du plan de grilles afin de permettre aux poissons bloqués par le plan de grilles de rejoindre l'aval du cours d'eau.
- Le dispositif de dévalaison présent à gauche du plan grilles sera alimenté par un débit égal à 55 l/s, soit 5 % du débit maximum turbiné.

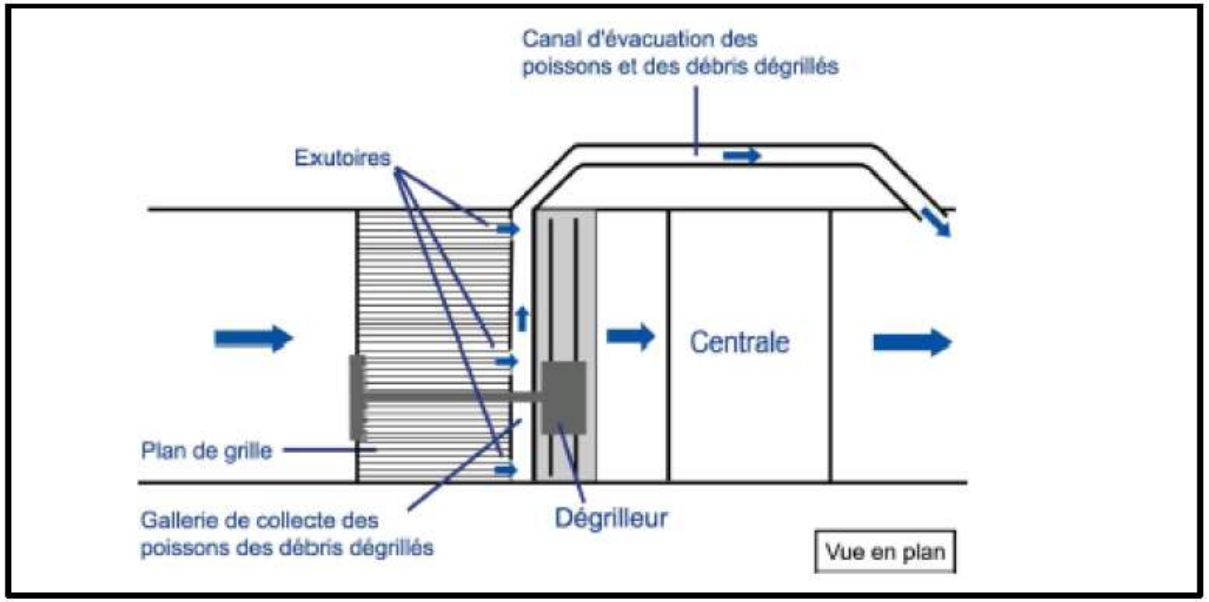


## Dispositif de franchissement pour la montaison :

- Une passe à poisson de type passe à bassin successifs à échancrures latérales et à orifices noyés a été envisagée. Cependant en raison de nombreuses chutes naturelles de la rivières ainsi que plusieurs seuils artificiels présents au sein du futur TCC et en amont immédiat, la SAS n'envisage pas à l'heure actuelle la réalisation d'un ouvrage de franchissement piscicole.
- Une échancrure calibrée réalisée en rive gauche permettra de faire passer le débit initialement prévu dans la passes à poisson (75l/s), et permettra également la montaison/dévalaison des salmonidés.

SAGE HAUT-ALLIER

Chute d’origine artificielle recensée dans le TCC – ROE 48776

Chute d’origine artificielle recensée dans le TCC – ROE 48774

SAGE HAUT-ALLIER

Chute d’origine artificielle recensée dans le TCC – ROE 48778

Chute d’origine artificielle recensée dans le TCC – ROE 48779

SAGE HAUT-ALLIER

# Evaluation de l'impact du projet sur l'environnement

Qualité des eaux superficielles : faible, aucune pollution chimique, pas de différence significative sur les paramètres physico-chimique mesurés.

Transport sédimentaire : faible car seuil transparent vis-à-vis du transport sédimentaire et retenue engravée depuis plusieurs dizaines d'années.

Milieux terrestres : faible

Milieux aquatiques : modéré à fort notamment sur les ripisylves et les milieux humides, et sur les espèces aquatiques

Impact sur les espèces :

- Mammifères : faible
- Reptiles : nul
- Oiseaux : faible
- Ecrevisses à pattes blanches : faible à modéré

Usages de l'eau faible à nul pour la pêche, la baignade et le tourisme

SAGE HAUT-ALLIER

# Mesures de réduction des impacts proposées:

- Mise en place d'une vidéosurveillance sur la prise d'eau, le canal d'amenée, la chambre d'eau et la microcentrale en elle-même afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de restitution du débit réservé,
- Suppression d'un seuil dont la hauteur de chute est estimée à 1m, au sein du TCC (ROE 48778),
- Mise en place d'un dispositif d'une prise d'eau ichtyocompatible couplée à un dispositif de dévalaison et mise en place d'une échancrure calibrée permettant la dévalaison sur la rive gauche du barrage
- Mise en place de suivis physico-chimique, piscicole et sédimentaire pendant les 5 ans suivants l'installation,
- Indemnité annuelle de 200€ à la fédération de pêche de Lozère.

SAGE HAUT-ALLIER

# Conformité SDAGE Loire Bretagne:

- Plusieurs chapitres du SDAGE sont concernés par le projet :
  - Repenser les aménagements de cours
  - Maîtriser les prélèvements
  - Préserver les zones humides
  - Préserver la biodiversité aquatique

Le dossier n'est pas clair sur les dispositifs de franchissement. A l'heure actuelle, le pétitionnaire n'envisage pas d'installer de passe à poissons au regard des nombreuses chutes présentes en amont et aval du projet.

Or la disposition 1D5 du SDAGE recommande fortement que toute nouvelle autorisation d'équipement d'ouvrages existants ne soit délivrée que si le projet prévoit des dispositifs permettant des conditions de franchissement efficace, **dans les deux sens de migration**.

=> Afin d'être compatible avec la 1D5 du SDAGE Loire-Bretagne, une analyse du gain attendu en termes de restauration de la continuité écologique en cas d'aménagement devrait être proposée.

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

## Objectif 2 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles

### D221: « Adapter les rejets aux objectifs de qualité fixés par les milieux »

=> Le SAGE fixe **un objectif de qualité physicochimique « excellente » pour les cours d'eau accueillant ou susceptibles d'accueillir des espèces aquatiques patrimoniales**.

Cette qualité excellente correspond, pour les paramètres : DBO5, taux de saturation en oxygène, pH, NH4+ et PO43-au **"très bon état" fixé par les normes françaises**.

Les campagnes d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre de l'étude d'impact montrent que l'Ance du Sud présente, en l'état actuel, un état physico-chimique « très bon » sur la quasi-totalité des paramètres mesurés, à l'exception du taux de saturation en oxygène qui est « bon ».

**L'Ance du Sud** est ciblée dans le PAGD, comme cours d'eau devant atteindre un objectif de qualité excellente au regard des espèces piscicoles et astacicoles présentes: **chabots, truite fario, écrevisses à pattes blanches.**

A l'heure actuelle, cet objectif est quasiment atteint ; seul le taux de saturation en oxygène ne correspond pas au très bon état. La forte diminution de débit dans le tronçon court-circuité risque de maintenir en l'état voire d'engendrer une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau, et d'amplifier l'écart entre les résultats obtenus et les objectifs établis dans le PAGD, notamment pour le taux de saturation en oxygène qui est d'ores et déjà en dessous du seuil de « très bon état ».

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

Sous-objectif 4.1 : Inciter à la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique

D411: « Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique »

=> Définir des priorités d'intervention/restauration de la continuité écologique en fonction : des classement des cours d'eau en liste 1/liste 2, des enjeux biodiversité…

Le projet actuel ne prévoit pas la mise en place d'un dispositif de franchissement au niveau du seuil pour la montaison des espèces piscicoles.

=> présence de chutes naturelles (52) et artificielles (8) avec hauteurs de chute comprises entre 20 et 100 cm. Ces chutes sont caractérisées, comme difficilement franchissables pour les espèces piscicoles pour un débit de 500l/s (soit approximativement la moitié du module).

**=> Nécessité d'un diagnostic plus précis de l'ensemble de ces obstacles précisant la hauteur de chute, la distance par rapport à l'ouvrage précédant et le potentiel de franchissabilité pour étayer le choix technique.**

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

Sous-objectif 4.1 : Inciter à la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique

D411: « Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique »

=> Définir des priorités d'intervention/restauration de la continuité écologique en fonction : des classement des cours d'eau en liste 1/liste 2, des enjeux biodiversité…

Lors des périodes de turbinage, la dérivation va entraîner une baisse du niveau de l'eau d'une quinzaine de centimètres au sein du tronçon court-circuité (1700m), où 38 des 52 chutes naturelles et 8 chutes artificielles ont été recensées.

Le débit réservé projeté de 130l/s va donc **amplifier le cloisonnement du cours d'eau** et limiter la migration longitudinale des espèces présentes qui auront d'autant plus de difficultés à franchir ces obstacles avec un débit aussi bas. La diminution du débit dans le tronçon court-circuité risque d'engendrer une perturbation du milieu naturel en fragmentant les habitats aquatiques.

**=> Non compatible avec les enjeux de préservation de la continuité écologique (sous-objectif 4.1), de préservation des espèces patrimoniales (sous-objectif 4.3, disposition 434) et d'amélioration de l'état écologique des cours d'eau (état écologique moyen).**

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

Sous-objectif 4.3 : Préserver les zones humides, la biodiversité et les têtes de bassin versants:

D432 : « Protéger les zones humides dans les document d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets»

Les données d'inventaire de zones humides réalisées par le CEN Lozère en 2004 ont été prises en considération, mais aucun inventaire complémentaire n'a été effectué. Or de nombreuses parcelles ont été identifiées comme « pâtures humides » dans la zone d'étude.

Une **analyse plus approfondie de ces milieux humides est donc nécessaire** (analyse floristique et pédologique) afin de déterminer la fonctionnalité et la surface de ces milieux, et de mesurer l'impact réel du projet, notamment sur une possible diminution des surfaces en zones humides due à l'aménagement (enfouissement de la conduite forcée) et au fonctionnement de la microcentrale. En effet, les zones humides susceptibles d'être impactées dans leur mode d'alimentation hydraulique sont essentiellement les zones humides rivulaires (ripisylve, fonds de vallée), sous l'effet du débit du cours d'eau

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

Sous-objectif 4.3 : Préserver les zones humides, la biodiversité et les têtes de bassin versants:

D434 : « Préserver les espèces patrimoniales »

=> La CLE recommande de maintenir et préserver les espèces patrimoniales et communes notamment en :

- s'assurant que les travaux en cours d'eau n'impactent ni la libre circulation, ni l'état des frayère,
- en améliorant les connaissances sur les espèces à fortes valeur patrimoniale (écrevisse à pattes blanches)

Il est indiqué p 41 : « Il est probable que cette espèce (écrevisses à pattes blanches) soit présente dans la zone d'étude », mais aucun individu n'a été observé.

L'Ance du Sud présente un potentiel d'accueil pour les écrevisses à pattes blanches très fort ; en témoigne, la présence avérée de l'espèce en aval de la zone d'étude à proximité de Croisance (données Natura 2000). **Les écrevisses à pattes blanches (espèce protégée)** sont sensibles aux modifications de l'hydro-morphologie liée à ce type de projet.

La diminution du débit dans le TCC engendrera donc une perte de potentialité d'accueil sur cette portion de la rivière en réduisant considérablement (TCC=1700m) le nombre d'habitats et d'abris favorables à cette espèce.

SAGE HAUT-ALLIER

# Remarques sur le projet :

⇒ Nécessité de préciser le diagnostic concernant les ouvrages infranchissables identifiés et le choix de ne pas réaliser de dispositif de montaison, et envisager de proposer des solutions alternatives (pré-barrage naturel),

⇒ Nécessité de compléter les inventaires d'écrevisses à pattes blanches,

⇒ Nécessité de compléter l'inventaire zones humides et de mesurer l'impact du projet sur ces milieux,

⇒ Nécessité de mesurer l'impact du projet sur l'activité agricole, notamment vis-à-vis des nombreuses béalières présentes dans le futur TCC,

⇒ Proposer une mise en défens ou un aménagement des berges permettant le renfort de leur stabilité sur toute la longueur du TCC,

⇒ Envisager de réduire la durée de demande d'exploitation (=40 ans) au regard des effets du changement climatique sur les conditions hydrologiques futures.

Le projet ne répond pas à certaines dispositions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE du Haut-Allier, notamment en ce qui concerne la continuité écologique, la préservation des espèces patrimoniales et communes, et l'atteinte du bon état des masse d'eau.

*=> Proposition d'avis défavorable sur ce projet.*

SAGE HAUT-ALLIER

# Avis du bureau sur la demande de renouvellement des autorisations pluriannuelles relatif aux prélèvements d'eau pour l'irrigation dans le département de la Lozère

SAGE
HAUT-ALLIER

# Contexte :

- Sollicitation de la DDT 48 en date du **02 novembre 2018 :** souhaite obtenir l'avis de la CLE concernant une demande de renouvellement d'autorisation pluriannuelle pour les prélèvements à usage d'irrigation en Lozère,
- Renouvellement sollicité pour une durée de 15 ans,
- Prélèvement réalisé par pompage direct en cours d'eau.
- Masse d'eau concernée : Le Chapeauroux (état écologique BON => données EDL du SDAGE2019).

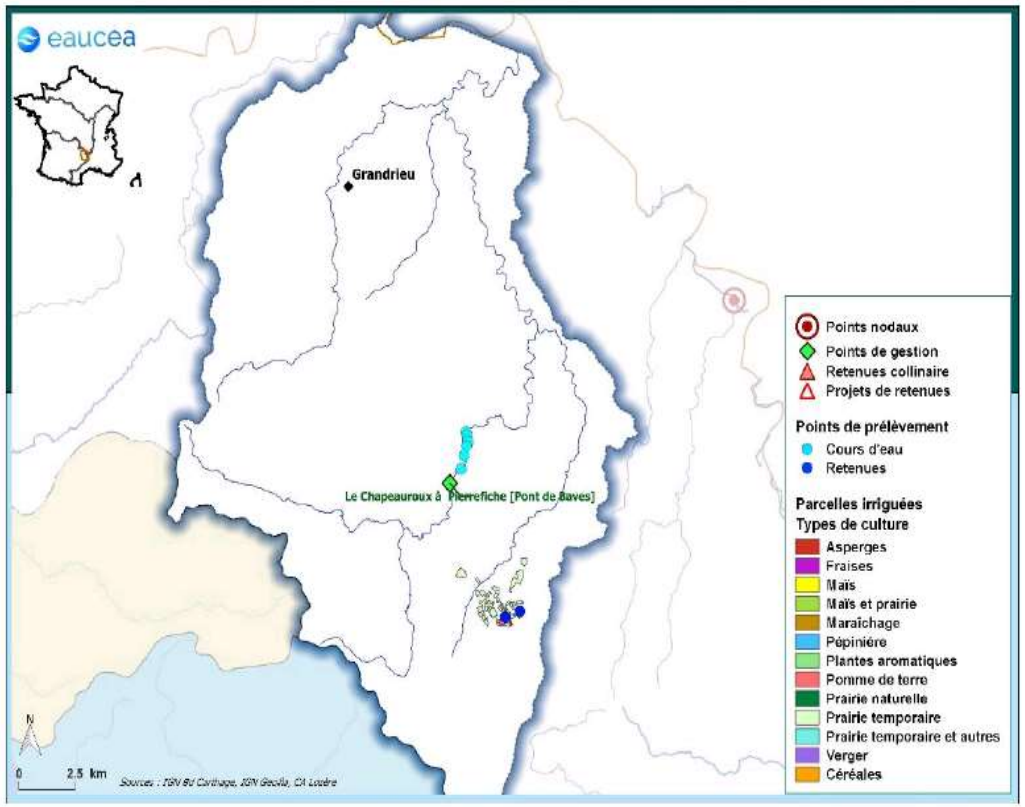


| Code | Nom de la station | BV (km²) | Débits moyens Annuel | | VCN10 1/5 | | QMNA5 | | Q vigilance | Q crise | Déficit moyen | Durée moyenne d'étiag en jours |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | m³/s | mm | m³/s | l/s/km² | m³/s | l/s/km² | m³/s | m³/s | hm³ | |
| K2123010 | Le Chapeauroux à Pierrefiche [Pont de Baves] | 113 | 1.6 | 444 | 0.06 | 0.52 | 0.09 | 0.82 | 0.1 | 0.05 | 0.05 | 45 |

SAGE HAUT-ALLIER

# Contexte :

- 1 irrigant concerné sur le BV du Chapeauroux,
- Surface irriguée = 5,65 ha de prairies temporaires,
- Matériel : 1 pompe de 40m3/h,
- Besoin théorique maximum évalué sur la base du volume forfaitaire attribué en fonction des cultures et proportionnellement aux surfaces = 4520m3/an.

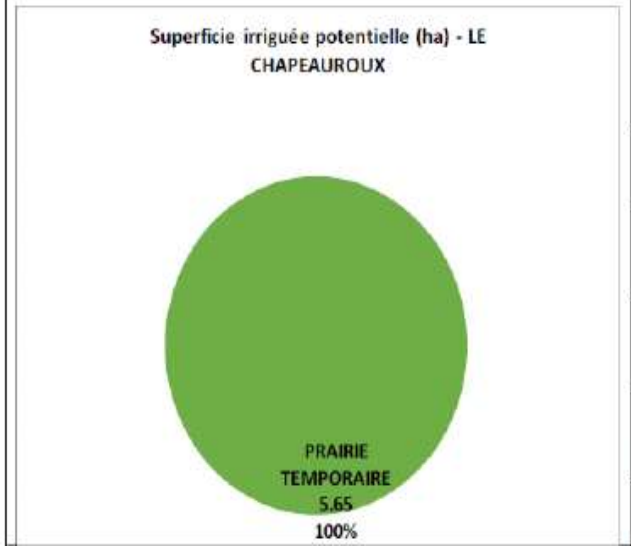


| | Plan de répartition prévisionnel 2019 | | |
|---|---|---|---|
| Type de ressources | Prélèvement par pompage | Prélèvement gravitaire | TOTAL |
| Nombre de pompes | 1 | 0 | 1 |
| Surface irriguée potentielle (ha) | 5.65 | 0.00 | 5.65 |
| Cumul débit potentiel ($m^3/h$) | 40 | - | 40 |
| Volumes prévisionnels maximum 2019 ($m^3$) | 4 520 | - | 4 520 |
| Dose unitaire prévisionnelle ($m^3/ha$) | 800 | | |

SAGE HAUT-ALLIER

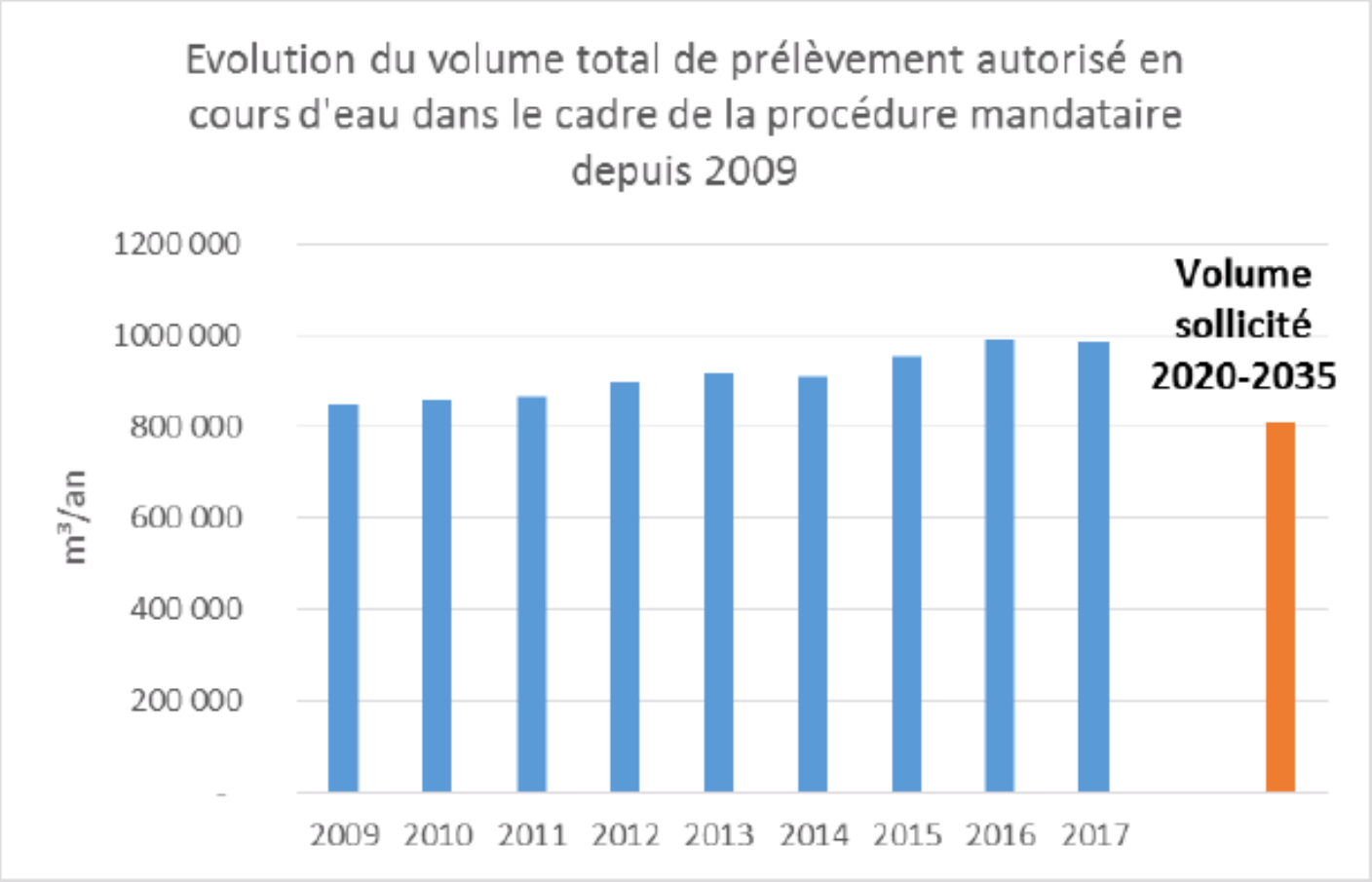


L'effort de révision à la baisse résulte d'un travail de nouvelle répartition de la ressource disponible porté la Chambre d'Agriculture de Lozère, en application des volumes prélevables notifiés sur le Lot (principale zone de consommation d'eau agricole du département), le Tarn et les Gardons.

SAGE HAUT-ALLIER

| Taux d'utilisation du volume maximum autorisé (%) | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Moyenne 2009-2017 |
| Bramont | 11 | 6 | 25 | 20 | 8 | 15 | 29 | 11 | 7 | **15** |
| Lot Amont | 62 | 64 | 63 | 32 | 26 | 4 | 40 | 63 | 61 | **46** |
| Lot Moyen | 47 | 67 | 61 | 34 | 34 | 18 | 54 | 36 | 68 | **47** |
| Lot Aval | 42 | 49 | 71 | 30 | 17 | 23 | 53 | 43 | 48 | **42** |
| Colagne | 76 | 84 | 103 | 71 | 63 | 49 | 75 | 32 | 90 | **71** |
| Chapeauroux | 0 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 | 3 | 18 | 11 | **5** |
| Gardons St Germain | 74 | 53 | 62 | 32 | 0 | 1 | 12 | 8 | 13 | **28** |
| Gardons Ste Croix | 0 | 0 | 0 | 5 | 2 | 1 | 2 | 3 | 4 | **2** |
| Tarn | 28 | 29 | 50 | 29 | 18 | 16 | 26 | 23 | 29 | **28** |
| Tarnon | 34 | 29 | 40 | 24 | 13 | 4 | 33 | 26 | 57 | **29** |
| TOTAL | 61% | 69% | 53% | 29% | 29% | 20% | 38% | 29% | 49% | |

Sur 2009-2017, selon les années c'est 20 à 70% du volume total autorisé dans le cadre de la procédure mandataire qui a été consommé.

Sur le bassin versant du Chapeauroux, **les volumes prélevés ont été marginaux** avec un taux de consommation de l'ordre de quelques % car nul certaines années.

SAGE HAUT-ALLIER

Le tableau ci-dessous présente les données de suivi des volumes prélevés déclarés par les irrigants, par bassin versant.

| | BV | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Moyenne interannuelle 2009-2017 | Max |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Par périmètre de gestion | Bramont | 188 452 | 185 476 | 37 743 | 25 284 | 62 016 | 38 050 | 20 887 | 25 571 | 66 839 | 72 258 | 188 452 |
| | Lot Amont | 55 114 | 64 706 | 23 900 | 25 479 | 25 268 | 16 695 | 13 774 | 1 942 | 22 019 | 27 655 | 64 706 |
| | Lot Moyen | 134 186 | 191 770 | 182 065 | 106 603 | 107 282 | 59 599 | 173 427 | 129 293 | 219 156 | 144 820 | 219 156 |
| | Lot Aval | 50 533 | 58 024 | 84 564 | 35 504 | 23 605 | 27 412 | 73 471 | 59 155 | 66 425 | 53 188 | 84 564 |
| | Colagne | 46 383 | 47 844 | 62 825 | 32 679 | 26 272 | 23 344 | 35 427 | 17 346 | 45 041 | 37 462 | 62 825 |
| | Chapeauroux | - | 5 810 | 5 740 | - | - | - | 4 180 | 24 110 | 17 630 | 6 386 | 24 110 |
| | Gardons St Germai | 12 714 | 9 235 | 10 685 | 5 533 | - | 214 | 2 000 | 1 350 | 2 300 | 4 892 | 12 714 |
| | Gardons Ste Croix | - | - | - | 189 | 76 | 50 | 80 | 100 | 156 | 72 | 189 |
| | Tarn | 18 353 | 19 151 | 37 835 | 22 026 | 13 554 | 12 504 | 19 898 | 17 684 | 22 308 | 20 368 | 37 835 |
| | Tarnon | 13 106 | 12 747 | 17 507 | 10 659 | 5 638 | 1 717 | 14 552 | 11 354 | 25 200 | 12 498 | 25 200 |
| TOTAL par BV | Lot | 474 668 | 547 820 | 391 097 | 225 549 | 244 443 | 165 100 | 316 986 | 233 307 | 419 480 | 335 383 | 547 820 |
| | Chapeauroux | - | 5 810 | 5 740 | - | - | - | 4 180 | 24 110 | 17 630 | 6 386 | 24 110 |
| | Gardons | 12 714 | 9 235 | 10 685 | 5 722 | 76 | 264 | 2 080 | 1 450 | 2 456 | 4 965 | 12 714 |
| | Tarn | 31 459 | 31 898 | 55 342 | 32 585 | 19 192 | 14 221 | 34 450 | 29 038 | 47 508 | 32 866 | 55 342 |
| | TOTAL | 518 841 | 594 763 | 462 864 | 263 956 | 263 711 | 179 585 | 357 696 | 287 905 | 487 074 | | |

Interrogation sur les volumes prélevés en 2016 => 24 110m3 et en 2017 => 17630m3, bien supérieurs au volume envisagé .

SAGE HAUT-ALLIER

## Evaluation de la pression de prélèvement

=>Effectuée en s'appuyant sur les critères d'évaluation des pressions s'exerçant sur les masses d'eau, définis par l'annexe 14 de l'arrêté du 7 août 2015, établissant le programme de surveillance de l'état des eaux.

Celui-ci définit notamment les critères d'appréciation du niveau de pression des prélèvements par rapport au débit d'étiage, à l'échelle d'un bassin versant ou d'une masse d'eau :

- inférieur à 20% (absence d'impact),
- entre 20 et 50% (impact non significatif)
- supérieur à 50% (impacté).

| Nom de la station | VCN30 nat quinq | Référence (source) | 20% du VCN 30 nat quinquennal | Débit max théorique de prélèvement d'irrigation | Indicateur de pression de prélèvement (débit max théorique / VCN 30 quinquennal |
|---|---|---|---|---|---|
| | l/s | | | l/s | |
| Le Tarn à Bédouès [Cocures] | 390 | PGE Tarn | 78 | 39 | 10% |
| Le Tarnon à Florac | 130 | PGE Tarn | 26 | 36 | 28% |
| Le Lot à Mende [aval] | 430 | PGE Lot | 86 | 64 | 15% |
| Le Bramont à Saint-Bauzile [Les Fonts] | 170 | PGE Lot | 34 | 93 | 55% |
| La Colagne au Monastier-Pin-Moriès [Le Monastier] | 372 | PGE Lot - étude de révision du DOE en cours | 74 | 18 | 5% |
| station fictive | 1020 | Etudes préalables au PGE Lot | 204 | 206 | 20% |
| Le Lot à Banassac [La Mothe] | 1560 | PGE Lot | 312 | 58 | 4% |
| Le Chapeauroux à Pierrefiche [Pont de Baves] | 85 | Données banque hydro + prise en comtpe des données AEP de l'étude Eaucéa 2008 | 17 | 11 | 13% |
| Le Gardon de Sainte-Croix à Gabriac [Pont Ravagers] | 35 | | 7 | 11 | 31% |

Débit prélèvement max théorique < 20% VCN30-5
Débit prélèvement max théorique entre 20 et 50% VCN30-5
Débit prélèvement max théorique > 50% VCN30-5

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

Sous-objectif 3.3 : Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages

D331: « Améliorer la connaissance et la gestion des prélèvements »

=> Engager une réflexion sur l'opportunité et les modalités des mise en place d'une gestion coordonnée des prélèvements agricoles, à l'échelle du SAGE,

=> Mettre en place localement des tours d'eau afin de limiter les prélèvements cumulés impactant fortement la ressource

Coordination réalisée par la Chambre d'agriculture 48 => meilleure gestion du partage de la ressource par bassin versant et meilleure maîtrise des périodes à risque d'impact environnemental sur les cours d'eau prélevés.

SAGE HAUT-ALLIER

# Dispositions du SAGE concernées par le projet

Sous-objectif 3.3 : Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau

D351: « Rationnaliser les besoins en eau agricoles et promouvoir les pratiques économes »

=> Promouvoir les pratiques économes au travers :

d'une information sur les moyens alternatifs envisageables,

d'une information sur la restriction des usages en cas de crise.

=> Poursuivre les efforts de réduction de leur besoin en eau déjà réalisés par les professionnels agricoles

La Chambre d'agriculture 48 répercute les informations de restriction aux irrigants via plusieurs moyens : facebook, sms, mails…

Elle organise également des formations ciblées à destination des irrigants en fonction de leur besoin.

SAGE HAUT-ALLIER

## Remarques sur le projet :

⇒ Nécessité de préciser les données concernant les prélèvements AEP, industriels et sur les ouvrages hydroélectriques présents sur le Chapeauroux (p57 à 60),

⇒ Nécessité de compléter l'état écologique et chimique du Chapeauroux non renseignés (p 74 et76),

⇒ Modifier la date d'approbation du SAGE HA le 27/12/2016 (p110),

Au regard de ces éléments et de la compatibilité du dossier avec le PAGD et le règlement du SAGE, et en l'absence d'amplification de la pression de prélèvement sur le milieu :

*=> Proposition d'avis favorable sur cette demande.*

SAGE HAUT-ALLIER

# Proposition d’avis de la CLE dans le cadre de l’enquête publique en cours sur le dossier travaux d’aménagement du barrage de Poutès

SAGE
HAUT-ALLIER

- Enquête publique en cours sur le dossier travaux concernant le projet d'aménagement du barrage de Poutès.

⇒ **Il est proposé aux membres du bureau de la CLE d'émettre un avis à destination du commissaire enquêteur afin de :**

- Souligner l'innovation du projet et le gain environnemental de l'aménagement notamment en faveur des grands migrateurs,
- Souligner le travail de concertation mené autour de ce projet,
- Souligner l'association de la CLE durant toute l'élaboration du projet et présentation régulière des évolutions envisagées et indiquer l'avis favorable rendu par la CLE sur le dossier.

SAGE HAUT-ALLIER

# Point d’information sur le repeuplement saumon et les enjeux autour du renouvellement du marché

SAGE
HAUT-ALLIER

# Points divers

SAGE
HAUT-ALLIER